Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213503428-20260313-2026_001-DE

MAIRIE DE TRÉMEHEUC
Canton de Combourg
Département d'Ille et Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre SORAIS, Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : **M. SORAIS Pierre, M. NOURRY Stéphane, Mme HERVÉ Martine, M. GAUTIER Daniel, M. GRIVEL Roland, Mme DENIS Joëlle, Mme LECAN Catherine, M. VEILLON Yannick, M. Denis HAMELIN, M. GANCHE Bruno, M. JOUBERT Eric**

Absent(s) excusé(s) :

Nombre de conseillers : **En exercice : 11 Présents : 11 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 10**

Date de convocation : **04/03/2026**
Date d'affichage : **04/03/2026**

Secrétaire de séance : **Mme HERVÉ Martine**

2026-01 - Subventions aux associations 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes des structures et associations qui ont sollicité la commune pour une subvention en 2026.
Monsieur le Maire, membre de la FNATH, ne participe pas au vote pour ces structures.
Monsieur Daniel GAUTIER, membre du Comité des Fêtes, ne participe pas au vote pour cette association.
Monsieur Roland GRIVEL, membre de l'amicale des donneurs de sang, ne participe pas au vote pour cette association.
Monsieur Yannick VEILLON, membre des Restaurants du Cœur, ne participe pas au vote pour cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Voter les subventions de fonctionnement pour l'année 2026 comme suit :

Organismes	Observations	Montant 2025	Montant 2026
Comité des Fêtes		150,00 €	250,00 €
Comice agricole Canton de Combourg		250,00 €	250,00 €
ADMR Pays de Combourg		200,00 €	200,00 €
Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur d'Ille-et-Vilaine		45,00 €	50,00 €
La Colombe Pontorsonnaise		20,00 €	20,00 €
FNATH - Section de Combourg Bazouges-la-Pérouse		50,00 €	50,00 €
Don du Sang		50,00 €	60,00 €
La Croix d'Or - Alcool Assistance d'Ille-et-Vilaine		30,00 €	30,00 €
Club de l'Amitié de Lourmais		100,00 €	100,00 €

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213503428-20260313-2026_001-DE

Office des Sports de la Bretagne Romantique		350,00 €	350,00 €
Classes décentralisées organisées par les collèges	45 € par élève provision pour 10 élèves	45 € par élève provision pour 10 élèves	50 € par élève provision pour 10 élèves
Association sportive du collège Chateaubriand	15 € par sportif provision pour 5 sportifs	15 € par sportif provision pour 5 sportifs	15 € par sportif provision pour 5 sportifs
Solidarité Paysans	Rien versé l'an dernier	0 €	0 €
Association nationale de patients des sclérosés en plaque (AFSEP)	Rien versé l'an dernier	0 €	0 €
Prévention routière	Rien versé l'an dernier	0 €	0 €
AASPCE	Rien versé l'an dernier	0 €	0 €
Les anciens combattants CUGUEN - TREMEHEUC		50 €	60 €
Total versé		**1295 €**	**1420 €**

- Préciser que désormais seules les demandes de subventions reçues à la mairie avant le 15 février de l'année en cours, avec n° de SIRET de la structure, rapport d'activités et compte de résultats de l'année écoulée, seront prises en compte ;

Préciser que les crédits nécessaires au versement de ces subventions seront inscrits au compte 6574, section de fonctionnement du budget 2026.

VOTE : MAJORITE (1 voix contre pour la subvention Comité des Fêtes)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
à TRÉMEHEUC, le 13 mars 2026

La Secrétaire de séance
Martine HERVE

Le Maire,
Pierre SORAIS